

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01621
Numéro SIREN : 823 739 719
Nom ou dénomination : CAP LUCIE

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2021 sous le numéro de dépôt 9032

CAP LUCIE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 889 800 euros
Siège social : 19 rue d'Acq
62144 HAUTE AVESNES
823 739 719 RCS ARRAS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un,
Le 28 juin,
A 16 heures,

Les associés de la société CAP LUCIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social.

Sont présents :

Madame Andrée BONNAY, titulaire de 11 713 actions en usufruit,

Monsieur Jean-Philippe BONNAY,
- titulaire de 27 185 actions en pleine propriété
- titulaire de 11 713 actions en nue-propriété,

Total des actions des associés présents : 38 898 actions sur les 38 898 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe BONNAY, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Andrée BONNAY est désignée comme secrétaire.

La société CABINET COULON-LOTIN-DRUART, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

-----LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE-----

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,



- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la fin des fonctions de Directeur général de Monsieur Jean-Pierre BONNAY,
- Constatation de la réversion de l'usufruit des actions détenu par Monsieur Jean-Pierre BONNAY au profit de son épouse Madame Andrée BONNAY,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

-----LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE-----

QUATRIEME RÉOLUTION

Par suite du décès de Monsieur Jean-Pierre BONNAY, Directeur général, survenu le 22 mai 2021, l'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de réaliser les formalités légales de cessation des fonctions de Directeur général de Monsieur Jean-Pierre BONNAY et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-----LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE-----

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-----LA SUITE OMISE COMME INUTILE-----

Pour extrait certifié conforme par le Président
Monsieur Jean-Philippe BONNAY

